



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE



Brest, le 20 janvier 2016
N° 2-2171-2016 PREMAR ATLANT/AEM/NP

PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

Division « action de l'Etat en mer »

Bureau « environnement marin »

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le président
du comité départemental d'études et de sports sous-marins des Pyrénées-Atlantiques

OBJET : prise en compte de la protection des espèces au sein des sites Natura 2000 de la côte basque.

REFERENCE : votre courrier du 1^{er} décembre 2015.

Monsieur le président,

Dans la lettre citée en référence, vous attirez l'attention des services de la préfecture maritime sur l'état de conservation de certaines espèces sous-marines et habitats emblématiques de votre département.

La création des quatre sites Natura 2000 « côte basque rocheuse et extension au large », « domaine d'Abbadia et corniche basque », « falaise de Saint-Jean de Luz à Biarritz » et « rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » répond à la nécessité de prendre en compte la protection de plusieurs espèces endémiques d'intérêt communautaire, dont ne fait pas partie, à ce jour, la faune que vous citez.

Le projet de création d'une réserve naturelle autour du site dit « des Briquets » a été étudié en 2008 par la DIREN (actuelle DREAL). Cette étude n'avait pas abouti en raison de la construction concomitante de la démarche Natura 2000 d'une part, et d'intérêts contradictoires d'autre part.

Il apparaît à mon sens qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité des sites désignés quant à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Le document d'objectifs pourra le cas échéant être révisé au bout de trois ans.

Dans l'intervalle, je vous invite à prendre contact directement, et sans attendre le prochain comité de pilotage, avec le délégué mer et littoral du département, afin d'évoquer plus avant votre projet.

En vous remerciant de votre implication au sein de ce comité de pilotage et pour la préservation de la biodiversité, je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Daniel Le Diréach
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'Etat en mer,



DESTINATAIRE :

- Monsieur le président du comité départemental d'études et de sports sous-marins des Pyrénées-Atlantiques cdpa - 64 @ wanadoo.fr

COPIES :

- DDTM/DML 64/40 ddtm - dml @ pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- ENVMAR/AEM - Archives (Chrono D01).